



Diagnostic et enjeux territoriaux

Sommaire

- 1** La démarche de Révision Générale du PLUi*
- 2** Le profil paysager et urbain d'Angers Loire Métropole (ALM)
- 3** Le profil humain, social et économique

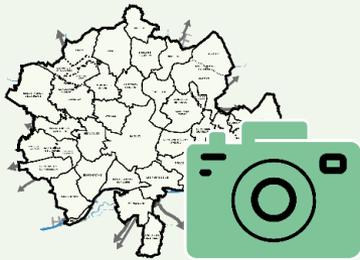
* PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Qu'est-ce que le PLUi-HM

Méthode d'élaboration



... Evaluation environnementale ...
... Concertation ...



QUELLE EST LA
SITUATION
ACTUELLE DU
TERRITOIRE ?

État des lieux du
territoire sur les grands
enjeux

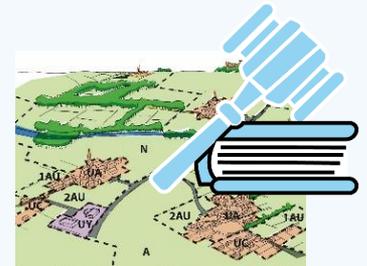
Diagnostic, Etat Initial de
l'Environnement (EIE)



QUEL PROJET POUR
L'AVENIR DU
TERRITOIRE ?

Exprimer le **projet
politique partagé**
pour le devenir et le
développement
du territoire

Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD)

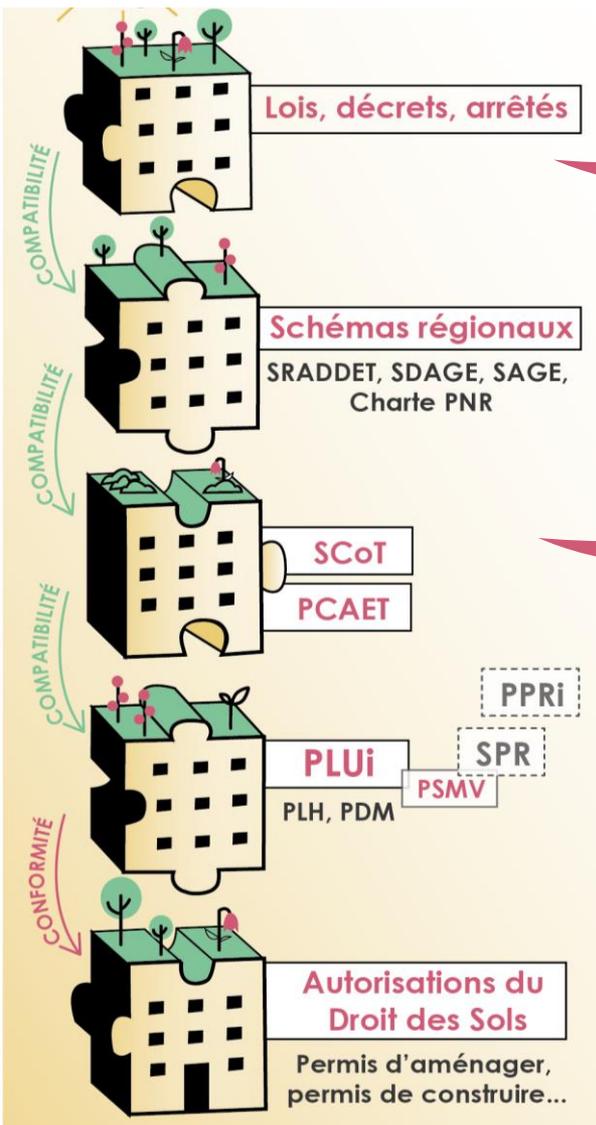


QUEL CADRE SE
FIXER POUR Y
PARVENIR ?

Fixer les **règles,
orientations** et **actions**
pour encadrer les
constructions

Programme d'Orientations et
d'Actions (POA), zonage, règlement,
Orientations d'Aménagement et de
Programmation (POA), ...

Le cadre et les objectifs



Intégrer les évolutions législatives

- Loi Climat et Résilience et Zéro Artificialisation Nette (ZAN) (2021), Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), ...

Se mettre en compatibilité avec le SCoT* révisé

Arrêté le 4 novembre 2024

Renforcer la démarche de transition écologique

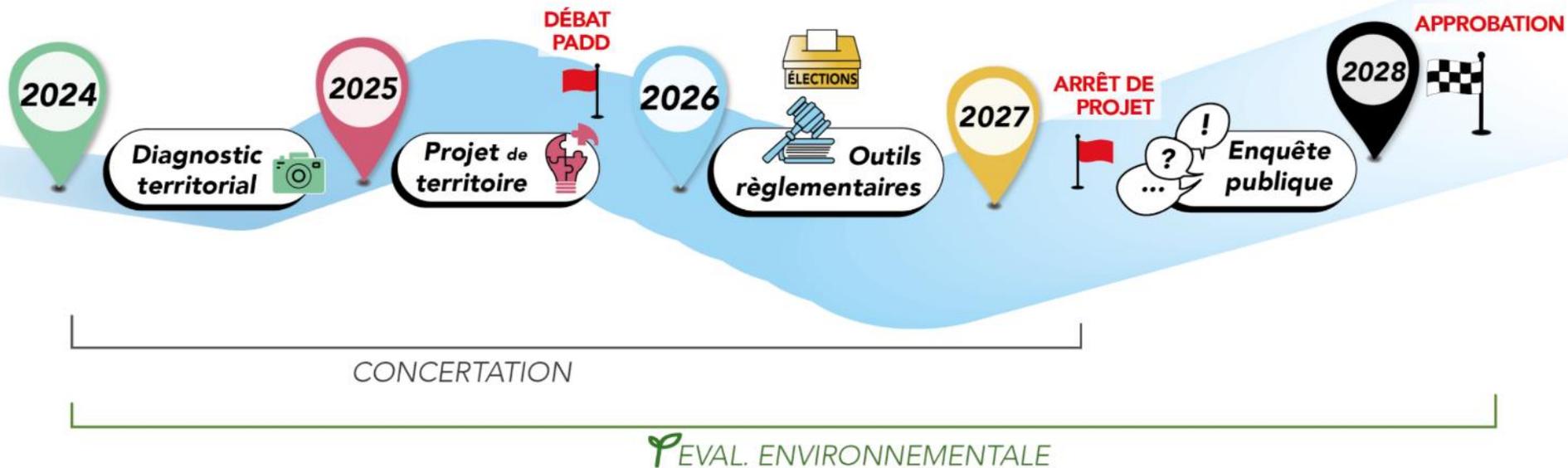
- Répondre aux besoins de la population
- Préserver les ressources
- Réduire l'empreinte carbone





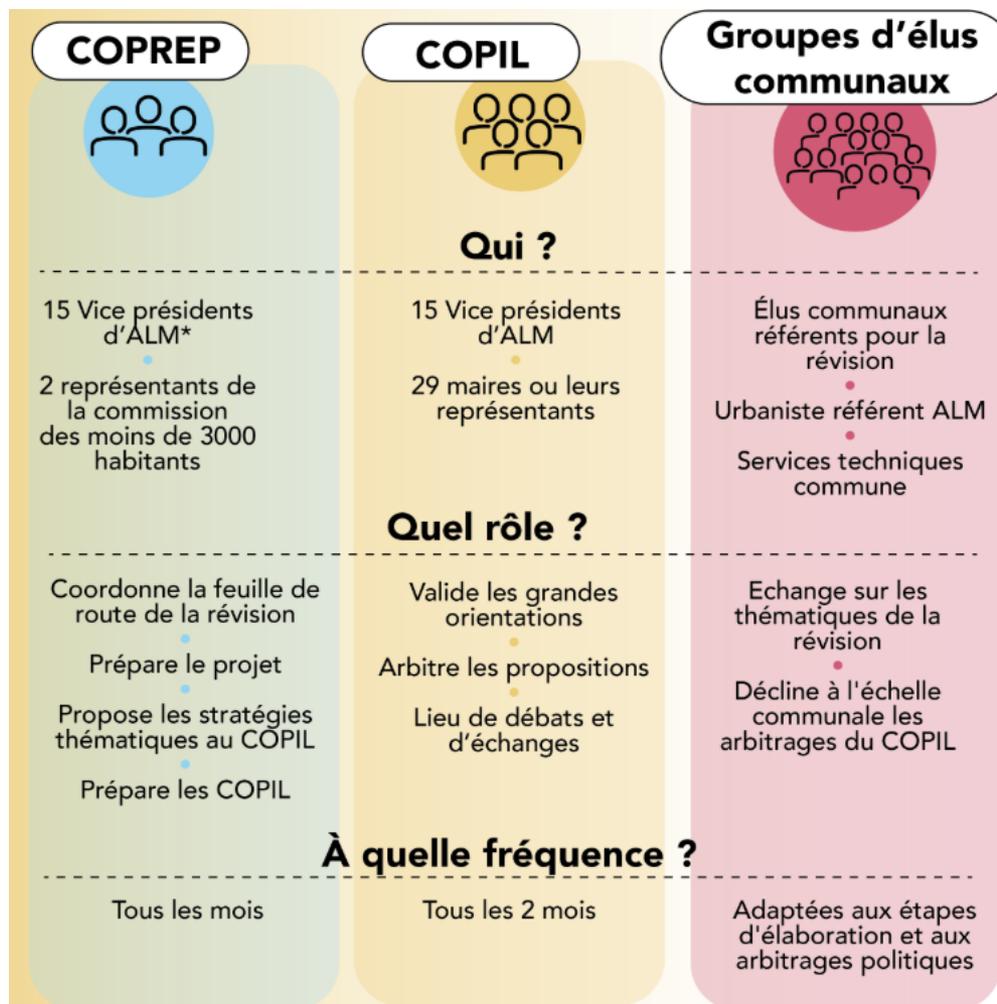
La Révision Générale n°2

Les grandes étapes



La Révision Générale n°2

Le rôle des instances politiques



COPREP : Comités préparatoires
COFIL : Comités de pilotage

La Révision Générale n°2

La concertation



CONCERTATION

Grand public

→ Participent à la réflexion

COLLABORATION

Communes

→ Délibère et fixe les grandes orientations

ASSOCIATION

Personnes Publiques Associées (PPA)

- État, Département, Région, Chambres consulaires, PMLA, PNR, SNCF réseau, etc.

→ Donnent leur avis sur le projet et aident à son élaboration

CONSULTATION

Personnes Publiques Consultées (PPC)

- Associations de protection l'environnement agréées
- Associations locales d'usagers agréées
- EPCI voisins compétents en matière de PLU
- Communes limitrophes
- Représentant de l'ensemble des organismes HLM propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire d'ALM
- Représentants des professions et des usagers des voies et modes de transport
- Associations de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite

CONSULTATION

Personnes qualifiées

- Tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacements

Groupe partenaires

- Une partie des PPC
- Personnes qualifiées

La Révision Générale n°2

La concertation



2025

La Révision Générale n°2

La concertation



Période électorale

Outils réglementaires

Personnes Publiques Associées (PPA)
Personnes Publiques Concertées (PPC)
Plusieurs réunions

Groupe partenaires

3 réunions animées avec l'Aura
Réunions spécifiques sur le volet Habitat (AMO)

Grand public

Balades et visites
Temps de concertation habitat et mobilités
Réunions publiques

2026

Le diagnostic

- Un diagnostic partagé à l'échelle d'Angers Loire Métropole
- Un ensemble de thèmes transversaux
- Pour identifier les atouts, les faiblesses et les enjeux
- Une première étape avant de définir le PADD

Habitat



Mobilités



Équipements



Biodiversité et paysages



Énergie



Risques



POUR ALLER PLUS LOIN

Suivre les travaux de révision du PLUi

<https://www.angersloiremetropole.fr/revision-plui>

X |  |  MÉDIAS > JOURNAL MÉTROPOLE ACTUALITÉS LE POINT VIDÉOS



 angers loire métropole
communauté urbaine

MON QUOTIDIEN

LA MÉTROPOLE

UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Révision générale

Un territoire en mouvement > Plan local d'urbanisme intercommunal > Révision générale

Menu 

Partagez sur   



Territoire attractif, dynamique et engagé dans la transition, Angers Loire Métropole a enclenché la démarche de révision générale n°2 de son plan local d'urbanisme intercommunal. Il s'agit de partager un nouveau projet de territoire, accompagner des projets métropolitains et communaux et intégrer les politiques publiques que conduit la Communauté urbaine. Ce nouveau Plan Local d'Urbanisme continuera de tenir lieu de Plan Local de l'Habitat et de Plan de mobilités.

Contribuer à la révision du PLUi

Via :



Le registre de concertation dématérialisé



Les registres papiers en mairie et au siège d'Angers Loire Métropole



Par courrier

Pour toute question :

